



Société anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 4 531 631,20 euros
Siège social : 3, avenue du Canada – Zone d'Activités de Courtabeuf
Parc Technopolis – Bâtiment Bêta 1 – 91940 LES ULIS
394 052 211 RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité d'ACHETER-LOUER.FR (« la Société ») et de sa filiale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés d'ACHETER-LOUER.FR dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition, selon les modalités et dans les délais légaux.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE LA FILIALE

1.1 Activité de la Société et du Groupe ACHETER-LOUER.FR

Cotée sur ALTERNEXT depuis juillet 2007, ACHETER-LOUER.FR offre aux professionnels de l'immobilier – agents immobiliers, promoteurs, constructeurs de maisons individuelles - des solutions marketing :

- presse gratuite d'annonces immobilières,;
- site Internet de petites annonces immobilières de professionnels ;
- outils de marketing direct numérique.

Le marché de la communication immobilière a connu un contexte stable au cours de l'exercice 2014, les transactions immobilières s'établissant à un niveau comparable à celui de 2013. Sur le marché de la Presse, le principal concurrent reste Logic Immo (groupe SPIR). Les principaux sites Internet concurrents sont Seloger.com, Leboncoin, Logic Immo et Explorimmo.fr.

Sur le marché des outils de marketing direct numérique, les concurrents sont essentiellement Logic Immo et les Web Agency.

Les produits d'exploitation consolidés du Groupe Acheter-louer.fr ont baissé en 2014 du fait de l'érosion des éditions papiers Les produits d'exploitation sont ainsi passés de 3 879 K€ à 3 610 K€.

Le chiffre d'affaires consolidé est en recul de 13 %, à 2 665 K€ contre 3 062 K€ en 2013.

- **Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2014**

Au cours de l'exercice 2013, la société avait procédé à l'émission d'un emprunt obligataire venant à échéance au 21 novembre 2017, d'un montant nominal de 750 001,20 euros, représenté par un nombre de 5 000 008 Obligations Convertibles d'une valeur nominale unitaire de 0,15 euro, portant intérêt à un taux annuel brut de 6%.

Le conseil d'administration du 24 Octobre 2014 a constaté la conversion de la totalité des OC. Le capital social est ainsi passé de 3 158 903,10 € à 3 658 903,90 € pour 36 589 039 actions en circulation.

Après cette conversion Acheter-louer.fr n'a plus aucune dette financière.

Acheter-louer. Fr a en outre procédé à l'acquisition auprès de sa filiale Edition Paris Immobilier d'une partie du fonds de commerce de cette dernière (Edition Paris Est). Cette cession d'un montant de 175 K€ réalisée par compensation de créances n'a aucun impact dans les comptes consolidés.

Aucun autre événement significatif intervenu au cours de l'exercice 2014 ne nous semble devoir être signalé.

- **Evènements significatifs intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi**

En février 2015, la société a réalisé une augmentation de capital par placement privé d'un montant de 960 000,03 euros par voie d'émission de 8 727 273 Actions Nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune au prix unitaire de souscription de 0,11 euro, soit avec une prime d'émission de 0,01 euro chacune.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élève à la somme de 4 531 631,20 € divisé en 45 316 312 actions de 0,10 € de nominal chacune, toutes de même catégorie, souscrites en totalité et intégralement libérées.

En mars 2015, afin d'accélérer le passage du modèle papier vers le web, la société a procédé à l'externalisation de tous les coûts fixes liés à son activité presse (PAO, Edition). Cette externalisation, qui induira une nouvelle baisse globale des charges de personnel et d'exploitation de l'ordre de 20%, permet de totalement variabiliser les coûts de cette activité et d'en assurer définitivement la rentabilité.

- **Progrès réalisés et difficultés rencontrées.**

Plusieurs progrès importants ont été réalisés en 2014 :

- Les nouveaux services de marketing direct numérique personnalisé à destination des professionnels de l'immobilier ont confirmé leur pertinence.
- Le site Internet Acheter-louer.fr a continué de progresser, passant à plus de 900 000 annonces en ligne et nouant un nouveau partenariat de diffusion avec LCL.

La principale difficulté rencontrée a été la baisse du chiffre d'affaires de la presse gratuite.

- **Activités en matière de recherche et développement**

Il n'y a pas eu de frais de recherche engagés au cours de l'exercice. Les frais de développement ont été activés en 2014 à hauteur de 786 K€ contre 698 K€ en 2013.

- **Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

ACHETER-LOUER.FR a renforcé ses positions en 2014 grâce au succès de ses nouvelles offres internet.

Pour 2015, ACHETER-LOUER.FR entend accélérer sa croissance en capitalisant sur :

- l'innovation produit, avec l'élargissement de la gamme de services de marketing direct numérique, notamment à travers un nouveau service d'emailing très prometteur ;
- l'innovation stratégique avec le site Acheter-louer.fr ;
- l'innovation commerciale, avec la poursuite de son développement commercial en province.

1.2 Situation financière de la Société et du Groupe

- **Situation financière de la Société Acheter-Louer.fr**

Au 31 décembre 2014, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 8 439 842 € pour un capital social d'un montant de 3 658 904 à cette date et contre un montant des capitaux propres s'établissant à 7 736 200 € au 31 décembre 2013.

Le montant des dettes financières s'élève à 3 313 € au 31 décembre 2014, contre 753 155 € au 31 décembre 2013 (dont 750 K€ correspondent à l'emprunt obligataire dont la conversion a été constatée le 24 octobre 2014).

- **Situation financière du Groupe**

Au 31 décembre 2014, le montant des capitaux propres consolidés du Groupe s'élève à 7 968 K€ contre 7 332 K€ au 31 décembre 2013.

Le montant de la dette financière consolidée du Groupe s'élève à 4 K€ au 31 décembre 2014 contre 760 K€ au 31 décembre 2013.

1.3 Description des principaux risques

- **Risques liés aux clients**

L'offre commerciale de la Société étant ciblée vers les professionnels de l'immobilier, la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisée auprès de personnes morales.

Aucun client ne représente individuellement une part significative du chiffre d'affaires de la Société, et celle-ci n'est donc pas confrontée à un risque de dépendance forte vis-à-vis d'un client spécifique.

La situation économique avait touché fortement les agences immobilières en 2009. Un grand nombre de fermetures d'agences avait eu lieu, de même qu'au premier semestre 2010. Une nouvelle dégradation de l'environnement économique en 2015 et de la situation des agents immobiliers constituerait un risque important pour la société.

- **Risques liés aux contrats de partenariat**

La Société a conclu de nombreux contrats de partenariats et accords non exclusifs avec des groupes immobiliers nationaux ou régionaux ainsi qu'avec des partenaires présents sur Internet lui permettant d'offrir des services complémentaires à son offre. Ces partenariats sont conclus pour une durée de 1 à 2 ans.

Aucune assurance ne peut être donnée pour l'avenir quant à la qualité de ces relations, au fonctionnement, au renouvellement ou à la pérennité des différents accords conclus.

- **Risques liés à la faculté de s'adapter aux fluctuations de l'activité**

La société a vécu en 2009 une année de forte contraction de son activité, suivie d'un redémarrage entre 2010 et 2014. Une nouvelle contraction en 2015 constituerait un risque.

- **Risques liés à la conjoncture du marché immobilier**

L'activité de la Société dépend indirectement de la santé du marché immobilier ancien qui après avoir traversé une période de crise sévère en 2009 s'est nettement redressé entre 2010, et 2011, puis a connu une nouvelle baisse en 2012 et une stagnation en 2013 et 2014.

- **Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes-clés**

Le succès d'ACHETER-LOUER.FR repose en partie sur la qualité et l'implication de ses dirigeants, Messieurs Rosset, Campagnolo et Alvarez. Leur départ pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société.

Toutefois, la Société considère qu'une grande partie des fonctions assumées par les dirigeants pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs, le cas échéant, après une période d'adaptation et/ou de formation.

- **Risques liés à la dépendance vis-à-vis de fournisseurs**

Acheter-louer.fr n'a pas de risques majeurs vis à vis de ses fournisseurs.

1.4 Activité de la filiale EDITIONS PARIS IMMOBILIER (EPI)

EDITIONS PARIS IMMOBILIER SARL est un spécialiste de la vente d'espaces d'annonces immobilières sur PARIS intra-muros, détenues à 99,9 % par Acheter-louer.fr.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 235 583 € au 31 décembre 2014 contre 385 311 € au 31 décembre 2013, soit une baisse de 39 %.

Le chiffre d'affaires d'EDITIONS PARIS IMMOBILIER s'est élevé au titre de l'exercice 2014 à 150 010 € en baisse de 53 % par rapport à un chiffre d'affaires à 319 123 € réalisé au cours de l'exercice 2013. Cette baisse est notamment due à la cession par Editions Paris Immobiliers à Acheter-louer.fr du fonds de commerce Edition Paris EST et au transfert consécutif du chiffre d'affaires.

Après déduction des charges d'exploitation qui se sont élevées à 268 334 € (contre 374 574 € en 2013), le résultat d'exploitation se traduit par une perte de (32 752) €, contre 10 737 € au titre de l'exercice 2013.

Le résultat financier est une perte de (697) € contre une perte de (2 410) € en 2013.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 159 115 € contre une perte de (2 932) € en 2013. Ce résultat exceptionnel a été amélioré par la cession pour un montant de 175 000 € par Editions Paris Immobilier à Acheter-louer.fr du fonds de commerce Edition Paris EST.

Le résultat net d'EDITIONS PARIS IMMOBILIER pour l'exercice 2014 est un bénéfice de 125 666 €, contre un bénéfice de 5 395 € au titre de l'exercice 2013.

En 2015, EDITIONS PARIS IMMOBILIER devrait connaître un redémarrage de son activité et retrouver des bénéfices d'exploitation, notamment grâce à la signature d'un contrat d'intéressement au chiffre d'affaire Internet réalisé par Acheter-louer.fr avec des clients et prospects d'Edidtions Paris Immobilier.

II. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

2.1. Comptes sociaux de la Société Acheter-louer.fr

Les produits d'exploitation de la Société s'élèvent à 3 536 912 € au 31 décembre 2014 contre 3 789 446 € au 31 décembre 2013 soit une diminution de 6.7 %.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 2 677 591 €, à comparer à un chiffre d'affaires d'un montant de 3 030 012 € au titre de l'exercice 2013, soit une baisse de 11.6 %, essentiellement due à la restructuration de l'activité presse partiellement compensée par les ventes à hauteur de 210 000 € issue du fonds de commerce de l'Edition Paris EST réalisées suite à l'acquisition du fonds de commerce cédé par EPI.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014, exclusivement réalisé en France se décompose comme suit :

– Ventes de marchandises :	94 021 €
– Production vendue de services :	2 583 570 €

Après déduction des charges d'exploitation qui se sont élevées à 3 309 918 €, le résultat d'exploitation 2014 est bénéficiaire de 226 994 € à comparer à un résultat d'exploitation bénéficiaire d'un montant de 121 881 € en 2013.

Le résultat financier de l'exercice 2014 est un bénéfice de 56 289 €, à comparer à une perte de (16 154) € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice 2014 est un bénéfice de 283 283 €, à comparer à un résultat courant avant impôts de 105 726 € réalisé au cours de l'exercice 2013.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2014 est un déficit de (86 368) € contre une perte de (66 004) € en 2013.

Le résultat net de l'exercice 2014 est un bénéfice d'un montant de 196 915 €, contre un bénéfice d'un montant de 114 930 € en 2013.

2.2. Comptes consolidés

La société mère, ACHETER-LOUER.FR, a consolidé, pour le sixième exercice consécutif, la société EDITIONS PARIS IMMOBILIER, selon la méthode de l'intégration globale.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant consolidé des produits d'exploitation s'élève à 3 610 K€ contre 3 888 K€ au 31 décembre 2013, soit une baisse de 7.2 %.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours dudit exercice s'élève à 2 665 K€ contre 3 062 K€ au titre de l'exercice 2013, soit une baisse d'environ 13 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent à (3 435) K€ en 2014 contre (3 774) K€ en 2013 et se ventilent de la manière suivante :

	2014	2013
Charges de personnel :	(1 389) K€	(1 419) K€
Autres charges d'exploitation :	(1 314) K€	(1 594) K€
Impôts et taxes :	(66) K€	(85) K€
Amortissement et dotations nettes de reprises de provisions :	(664) K€	(676) K€
TOTAL	(3 435) K€	(3 774) K€

Le résultat d'exploitation consolidé se traduit par un bénéfice de 175 K€ en 2014 contre 113 K€ en 2013.

Le résultat financier est un bénéfice de 56 K€ contre un déficit de (19) K€ en 2013.

Le résultat exceptionnel est une perte de (102) K€ contre une perte de (69) K€ en 2013.

Au 31 décembre 2014, le résultat net consolidé du Groupe s'établit à 128 K€, de même que le résultat net part du groupe à comparer à un résultat net part du groupe au 31 décembre 2013 de 101 K€.

La marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées est de 792 K€ pour l'exercice 2014 contre 777 K€ pour l'exercice 2013.

La trésorerie du Groupe s'établit à 185 K€ au 31 décembre 2013, contre 723 K€ au 31 décembre 2013.

Les capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'élèvent à la clôture de l'exercice à 7 968 K€ contre 7 332 K€ au 31 décembre 2013.

2.3. Résultat social de l'exercice et proposition d'affectation

Le résultat d'ACHETER-LOUER.FR pour l'exercice 2014 est une bénéfice qui ressort à 196 915 €, et que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau qui serait ainsi porté de (4 594 621) € à (4 397 706) €.

2.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

2.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

2.6. Délais de règlement

Conformément aux dispositions du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les conditions de règlement telles qu'appliquées dans l'entreprise sont conformes aux dispositions de la loi LME du 4/08/2008 pour les comptes clos au 31 décembre 2014.

La décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit :

Au 31/12/2014

(En €)	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de60 jours	Total TTC
Dettes à échoir [1]	0,00	230 820,48		230 820,48
Dettes échues [2]	0	78 063,87	422 197,71	500 261,58
Montant total [3]TTC	0,00	308 884,35	422 197,71	731 082,06

1 Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

2 Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

3 Dont créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

Il n'y a pas d'autre détail en possession de la société

Au 31/12/2013

(En €)	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de60 jours	Total TTC
Dettes à échoir [1]		384 446,41		384 446,41
Dettes échues [2]	0	0	481 957,00	481 957,00
Montant total [3]TTC	0	0	481 957,00	866 403,41

1 Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

2 Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

3 Dont créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de sa filiale.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan (cf. annexe des comptes sociaux en 4.4).

Conformément à l'article L. 233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice écoulé.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

4.1 Actionnaires détenant plus de 5% au 31 décembre 2014

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
ELIXIS DIGITAL	7 369 986	20,1%	7 369 986	20,0%
PUBLIC	29 219 053	79,9%	29 651 541	80,6%
TOTAL	36 589 039	100,0%	36 805 283	100,0%

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que celui mentionné ci-dessus, ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2014.

4.2. Tableau de répartition du capital et des droits de vote d'ACHETER-LOUER.FR

A la date du présent rapport

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
ELIXIS DIGITAL	9 642 714	21,3%	9 642 714	21,2%
PUBLIC	35 673 598	78,7%	36 106 086	79,3%
TOTAL	45 316 312	100,0%	45 532 556	100,0%

4.3. Capital potentiel

4.3.1. Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions légales, les informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions figurent dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce.

4.3.2. Information sur les attributions gratuites d'actions

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration n'a procédé à aucune distribution d'actions gratuites.

Les informations relatives aux précédents plans d'attribution gratuite d'actions sont contenues dans le rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions prévu à l'article L225-197-4 du Code de commerce.

4.3.3 Information sur les valeurs mobilières donnant accès au capital

Au cours de l'exercice 2014, la société n'a procédé à aucune émission de valeurs donnant accès au capital

Au cours de l'exercice 2013, la société avait procédé à l'émission des valeurs donnant accès au capital suivante :

- un emprunt obligataire venant à échéance au 8 juillet 2017, d'un montant nominal de 500 000 euros, représenté par un nombre maximum de 5 000 000 d'Obligations Convertibles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro, portant intérêt à un taux annuel brut de 6%. L'intégralité des obligations a été convertie en 2013.
- un emprunt obligataire venant à échéance au 21 novembre 2017, d'un montant nominal de 750 0001.20 euros, représenté par un nombre maximum de 5 000 008 Obligations Convertibles d'une valeur nominale unitaire de 0,15 euro, portant intérêt à un taux annuel brut de 6%.
L'intégralité des obligations a été convertie en 2014.
- Elle avait également procédé à l'attribution gratuite de 1 494 500 actions gratuites aux salariés et de certains mandataires sociaux. Les actions gratuites ne seront définitivement acquises par les bénéficiaires du présent plan d'attribution d'actions gratuites que (i) si le cours de clôture de l'action ACHETER-LOUER.FR à l'issue de la journée du 30 avril 2015 est supérieur ou égal à 0,50 € et (ii) si le résultat net audité de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la Société est supérieur ou égal à 500 000 euros.
- Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration avait procédé aux distributions de 237 000 actions gratuites, toujours en cours.

4.3.4 Information sur les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été attribué des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE).

4.4. Augmentations de capital au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration a procédé à l'augmentation de capital par conversion d'obligations convertibles détaillées page 2 du présent rapport. Les informations relatives à cette opération figurent également dans les rapports complémentaires du Conseil d'Administration mis à disposition des actionnaires de la société à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.5. Evolution du cours de bourse

Nous vous rappelons que les actions ACHETER-LOUER.FR sont admises aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext depuis le 23 juillet 2007 (Code ISIN FR0010493510 – Mnémonique : ALALO).

Le cours d'introduction en bourse était de 5,30 €.

Au 24 avril 2015, date de l'établissement de ce rapport par le Conseil d'Administration de la Société, l'action d'ACHETER-LOUER.FR cotait 0,13 € soit une capitalisation boursière de 5,44 Millions d'€. Au 31 décembre 2014, l'action d'ACHETER-LOUER.FR cotait 0,16 €, soit une capitalisation totale de 5,44 millions d'€.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



V. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

5.1. Ressources humaines

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 26 salariés au 31 décembre 2014 contre 26 au 31 décembre 2013, tous employés en France.

L'ensemble des salariés du Groupe est localisé sur le site des ULIS (91).

5.2. Actionnariat salarié

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 31 décembre 2014, la Société n'a mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés ne détiennent directement ou indirectement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

VI. MANDATAIRES SOCIAUX

6.1 Mandats et fonctions exercées

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale dans la Société	Fonction principale exercée en dehors du groupe ACHETER-LOUER.FR	Mandat ou fonctions exercés hors de la Société
Fabrice Rosset	CA du 22/06/2010	-	AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président Directeur Général	Président du conseil d'administration d'Adomos	Président de SELECTAUX SAS Président de FR Conseil
Laurent CAMPAGNOLO	CA du 22/06/2010	-	AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Directeur Général délégué	Néant	Néant
Norbert Alvarez	AG du 21/06/2010	-	AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Responsable Commercial	Néant	Gérant Gout et Saveurs SARL
ELIXIS, représentée Julien Romero	AG du 17/06/2011	-	AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Administrateur	Néant	Néant
Yoan ARKONAMAND	AG du 24/06/2013	-	AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Directeur Général délégué Administration et Finance	Directeur financier Adomos	Administrateur Adomos

6.2 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la Société a été informée :

Nature des transactions : Achat / Vente	Nombre d'actions (1) ou d'OC	Montant cumulé des transactions (1)
Achat /souscriptions	1 611 112	250 000,2 €
Vente	Néant	0 €

(1) Montant total déclaré par les dirigeants à la société au cours de l'exercice écoulé

VII. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Charges somptuaires (art. 223 *quater* et 39-4 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé aucune dépense au titre des charges somptuaires au sens des articles 223 *quater* et 39-4 du Code Général des Impôts.

7.2 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (art. 223 *quinquies* et 39-5 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 *quinquies* et 39-5 du Code Général des Impôts à l'exception des frais suivants :

- Taxe sur les voitures particulières des sociétés : 1 229 euros ;
- Provisions et charges à payer non déductibles : 0 euros ;
- Amendes et pénalités : 9 509 euros.

VIII. TABLEAU DES DELEGATIONS FINANCIERES

Vous trouverez joint à notre rapport (**Annexe n° 2**) un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (art. L.225-100, al. 7 du Code de commerce).

IX. DECISIONS A PRENDRE

Néant

ooOoo

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1 – TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois				
<i>a) Capital social</i>	3 658 904	3 158 903	1 051 854	721 949	509 080
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	36 589 039	31 589 031	10 518 537	7 219 489	5 090 799
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>	0	5 000 008			
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	2 677 591	3 030 012	4 057 503	4 224 179	3 733 169
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	762 236	631 703	293 290	-233 021	-1 464 372
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>	0	-75 207			-109 561
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	762 236	706 910	293 290	-233 021	-1 354 811
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	196 915	114 930	-336 652	-1 057 656	314 947
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0	-0	-0	-0
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0	-0	-0	0
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>					
<i>a) Nombre de salariés</i>	25	26	27	37	32
<i>b) Montant de la masse salariale</i>	945 065	969 907	1 209 651	1 337 313	1 105 869
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	373 146	391 502	499 624	537 549	434 826

ANNEXE 2 - TABLEAU DES AUTORISATIONS FINANCIERES

ANNEXE 2

Autorisation	Source de l'autorisation	Durée (date limite de validité de l'autorisation)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Caractéristiques particulières de l'opération	Utilisation de l'autorisation
(1) Augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	AGM du 24 juin 2013 (7 ^{ème} résolution)	26 mois (24 août 2015)	3 000 000 € (Plafond spécifique et plafond maximum global)	-	-
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.			-	Le montant total des augmentations de capital ne peut être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existant lors de l'augmentation de capital.	
(2) Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription.	AGM du 24 juin 2013 (8 ^{ème} résolution)	26 mois (24 août 2015)	3 000 000 € Dans la limite du plafond global de 3 000 000 visé au (1)	Le prix d'émission des titres doit être fixé dans une fourchette comprise entre 70% et 130% de la moyenne, éventuellement pondérée, des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant le jour de la fixation du prix d'émission	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions des émissions visées au (1) et (2) ci-dessus en cas de demandes excédentaires.	AGM du 24 juin 2013 (9 ^{ème} résolution)	26 mois (24 août 2015)	3 000 000 € Dans la limite du plafond global de 3 000 000 visé au (1)	Augmentation du nombre de titres à émettre dans le délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	-
Augmentation du capital social par émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de Commerce.	AGE du 24 juillet 2014 (1 ^{ère} résolution)	18 mois (24 janvier 2016)	Dans la limite du plafond global de 3 000 000 visé au (1)	Le prix d'émission des titres doit être fixé dans une fourchette comprise entre 70% et 130% de la moyenne, éventuellement pondérée, des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant le jour de la fixation du prix d'émission	Emission de 8 727 273 actions nouvelles de 0,10€ de valeur nominale chacune, à un prix unitaire de 0,11€, soit une prime d'émission de 0,01€, correspondant à une augmentation de capital d'un montant nominal de 872 727,30 €. Pour de plus amples détails sur cette opération, voir le page 2 du présent rapport
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 24 juin 2013 (11 ^{ème} résolution)	26 mois (24 août 2015)	Dans la limite de 20% du capital social par an et du plafond global de 3 000 000 € visé au (1)	Le prix de souscription des titres émis doit être fixé dans une fourchette comprise entre 70% et 130% de la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant le jour de la fixation du prix d'émission	-
Autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux.	AGM du 24 juin 2013 (12 ^{ème} résolution)	38 mois (24 août 2016)	Dans la limite du plafond global de 3 000 000 visé au (1)	Les options de souscription et les options d'achat consenties ne peuvent donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé lors de la première utilisation par le Conseil d'administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date et réactualisé en fonction du capital social existant au moment de chaque nouvelle utilisation de la présente délégation..	-

Autorisation au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux.	AGM du 24 juin 2013 (13 ^{ème} résolution)	38 mois (24 août 2016)	-	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne peut être supérieur à 10% du capital social, ce plafond étant déterminé dès la première utilisation par le Conseil d'administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date et réactualisé en fonction du capital social existant au moment de chaque nouvelle utilisation de la présente délégation.	-
Autorisation au Conseil d'administration d'augmenter en numéraire le capital social par création d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6.	AGE du 24 juillet 2014 (2 ^{ème} résolution)	18 mois (24 janvier 2016)	12 000 € Dans la limite du plafond global de 3 000 000 € visé au (1)	-	-